

PROSPECTIVES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

LA LETTRE DE LA PRESIDENTE

BUREAU

Présidente :

Jacqueline GONET

Vice-Président :

Michel SOISSONG

Secrétaire général :

Jean-Luc ESCHEMANN

Trésorière :

Laure MONTEIL

Trésorier-adjoint :

Paul DEDIEU

Conseiller technique :

Alexis MAVROCORDATO

Groupe de Rédaction des

Anciens de l'Ira de Nantes :

LE GRAIN

Directeur de publication :

Paul DEDIEU

05-53-98-66-12

Rédacteur en chef :

Jacqueline GONET

01-56-04-74-91

Comité de rédaction :

Serge MARTY

Alexis MAVROCORDATO

Michel SOISSONG

Cher(e)s collègues,

Comme vous vous en êtes rendus compte, la parution de ce bulletin connaît du retard. J'en suis absolument désolée mais j'ai connu quelques petits problèmes de santé sans gravité mais un peu handicapants. Pour celles et ceux qui connaissent, il s'agit d'un syndrome du canal carpien, les deux poignets étant atteints. C'est plus amusant comme cela. Cela ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

En ce qui concerne l'Association, l'adresse a changé : vous pouvez nous écrire au 1 avenue des Olympiades à MASSY (91300) et nous téléphoner au 01/60/11/53/87. L'adresse internet n'a pas changé : c'est toujours Irarque44@aol.com.

Ainsi que je l'avais dit dans le bulletin du mois d'avril, je n'avais pas de nouvelles de l'enquête lancée à l'instigation de l'IRA sur la carrière des femmes issues de l'IRA et sur les obstacles qu'elles ont ou non rencontrés pour accéder à la haute fonction publique. J'ai le plaisir de vous annoncer que le directeur de l'IRA m'a fait parvenir ce rapport mais vous ne trouverez pas de compte-rendu dans ce numéro. En effet, la fonction publique devrait cette enquête qui intervient dans le cadre du comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques qui est placé auprès de ce ministère. Cette publication étant prévue pour le début du mois de janvier 2003, vous pourrez lire dans le bulletin n° 28 un "résumé" des conclusions de cette enquête.

Dans un autre domaine, l'association va se trouver confrontée à un très gros problème que je ne peux pas régler seule. Il s'agit de la sortie de la sixième édition de l'annuaire. Cette opération a un coût que les cotisations (7 500 euros en 2001 pour 328 adhésions et merci à celles et ceux qui n'ont pas oublié de verser leur cotisation pour 2002) et la subvention versée par l'IRA (1 524 euros en 2001) ne peuvent absolument pas couvrir puisque le financement d'une édition s'élève à 35 000 euros. La seule façon de faire face est de faire appel à des annonceurs privés qui acceptent de payer une insertion publicitaire dont le montant va de 250 euros à 3 600 euros pour la quatrième de couverture. Si 140 entreprises passent un encart, c'est bon. Alors, aidez-nous aider en communiquant des coordonnées à notre nouveau partenaire pour l'annuaire (EDIF - ☎ : 01/43/53/64/00 - 📠 : 01/43/53/48/00 - edif@wanadoo.fr) qui contactera les personnes que vous aurez signalées. Un certain nombre devaient le faire avant l'été mais ont omis depuis. Nous comptons sur vous. La mise à jour de l'annuaire, l'écriture du bulletin et son envoi, je peux le faire mais cela, je ne le peux pas sans vous...

En septembre 2000, nous vous avons proposé un entretien que nous avons eu avec Jean-François COPE, maire de Meaux que nous avons rencontré lors d'une réunion publique à l'occasion de la sortie de son livre "Ce que je n'ai pas appris à l'ENA". Ce titre ne pouvait que retenir notre attention. De plus, habitant à Mantes-la-Jolie, ville confrontée aux mêmes difficultés que Meaux, la curiosité d'entendre un édile s'exprimer sur la façon de traiter ces problèmes était forte.

Deux ans plus tard, c'est un entretien avec Denis PAILLARD, premier adjoint au maire de Saint-Denis et conseiller général de la Seine-Saint-Denis, que nous vous proposons. Il ne s'agit pas de savoir quelle est la bonne méthode à appliquer dans une zone sensible (en existe-t-il une d'ailleurs?) mais de connaître l'opinion d'élus locaux, de décideurs, sur la formation des irarques par rapport aux problèmes de terrain. Nous savons qu'un certain nombre d'entre vous sont intéressés par un passage par la fonction publique territoriale de plus ou moins longue durée. Ne le répétez pas, il y aura bien quelqu'un pour rappeler que les IRA ne forment que des fonctionnaires d'Etat mais nous pouvons rêver à la mobilité entre fonctions publiques. C'est peut-être plus facile que l'interministérialité...

*

* *

En tant que premier adjoint au maire de Saint-Denis et conseiller général de la Seine-Saint-Denis, quels sont vos dossiers prioritaires aujourd'hui?

Plusieurs dossiers le sont aujourd'hui. Ils découlent du passé de la plaine Saint-Denis qui fut au siècle dernier le premier bassin d'emplois industriels d'Europe et s'est trouvée confrontée à partir des années 70 à la désindustrialisation. Il s'agit de :

- organiser la reconquête économique ;
- éliminer les stigmates urbains ;
- de se projeter dans l'avenir afin de faire face à la pleine renaissance que connaît la région ;
- revisiter la politique sociale au niveau du département ;
- développer de façon cohérente un territoire c'est-à-dire ne plus faire de l'assistantat mais participer au maintien de la population en repensant le développement sous tous ses aspects ;
- développer un bassin d'emplois.

Cela s'est traduit par la constitution d'une communauté d'agglomération (Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis et Villetaneuse) car aujourd'hui le développement pour une ville ne peut se limiter à son territoire mais doit être coordonné avec les villes proches. En parallèle, un projet urbain a été mis en œuvre à la fin des années 80.

C'est aussi l'implantation du grand stade de France pour un investissement de 5 milliards de francs qui a signé l'accélération du projet urbain depuis 1998.

Par ailleurs, force a été de constater une inadéquation entre le projet et le dynamisme de la région. En effet, le chômage est important parce que la formation initiale et professionnelle est inadaptée aux besoins des entreprises. De nombreuses entreprises sont venues s'installer dans le périmètre de la plaine Saint-Denis (pour des durées plus ou moins longues) mais les emplois proposés ne correspondaient aux qualifications des habitants. D'autres projets sont évoqués d'implantation d'administrations telles l'Institut des hautes études de sécurité intérieure ou l'Institut national des études de sécurité civile.

Le projet social ne peut se limiter à faire venir des entreprises mais être un parcours de vie et s'inscrire dans le développement. De ce fait, la conception du développement part des gens plutôt que des procédures : le développement d'un bassin d'emploi doit conduire à un développement du territoire plus cohérent.

Mais il faut aussi prendre en compte d'autres éléments :

- le tourisme avec la Basilique, élément stable ;
- l'arrivée de l'audio-visuel qui modifie les relations au sein des entreprises et entre elles ;
- le zapping des entreprises en matière d'implantation ;
- la formation des gens pour être en amont de la demande ;

- la logistique avec Roissy et Garonor, le développement des petits porteurs ;
- les éléments positifs en ce qui concerne les infrastructures routières et ferroviaires ;
- un élément négatif : le logement.

Par rapport à ces dossiers, estimez-vous que les cadres A avec lesquels vous travaillez sont suffisamment préparés pour les traiter ?

Un point est essentiel pour réussir dans une collectivité locale : il faut partager le projet de l'équipe municipale.

L'administration peut apporter beaucoup par une réflexion plus approfondie et aider à la réalisation du projet. Les personnels administratifs permettent un autre éclairage par leur connaissance du terrain à tous les échelons, la stabilité qu'ils représentent et leur expérience.

Cela demande une ouverture d'esprit et une capacité à sortir de ses prérogatives. Par leur polyvalence, ils accompagnent le citoyen lambda au quotidien.

En ce qui concerne la formation des attachés, fonctionnaires d'Etat et fonctionnaires territoriaux, pensez-vous qu'une formation commune à l'instar de ce qui se fait pour les administrateurs est nécessaire ?

Ceci pourrait être intéressant car les apports d'une formation croisée ne peuvent être que bénéfiques.

Ceci facilite la contractualisation avec l'Etat pour mener à bien les projets. Ceux-ci peuvent être communs entre les services déconcentrés et les collectivités locales, notamment en matière de culture, d'aménagement du territoire... Bâtir sur du local les rend plus solides.

Beaucoup de nos collègues issus de l'IRA souhaitent travailler au sein d'une collectivité territoriale, quels conseils pourriez-vous leur donner dans cette optique ?

Ils doivent connaître le projet du territoire, de la ville. Le dynamisme de la collectivité et la cohérence de ses projets sont importants.

La candidate ou le candidat doit montrer qu'elle ou qu'il peut apporter sa pierre à la construction du projet.

Chacun doit rester dans son rôle : à l'administratif, l'administration ; à l'élu, la politique. Les deux sont complémentaires. Si l'embauche à la carte était une habitude dans le passé, ce n'est plus le cas. Toutefois, si les positions politiques de l'administratif sont à l'opposé de celles de l'équipe municipale, il n'est pas évident que la collaboration soit fructueuse pour les deux parties...

Les fonctions publiques sont confrontées au problème du renouvellement de leurs effectifs. D'autre part, il est prévu de renforcer la décentralisation. Quelles conséquences cela aura-t-il a priori sur l'administration territoriale ?

Le risque est une déqualification des fonctions et la disparition des concours car ne permettant pas de répondre aux besoins.

La possibilité d'une surenchère d'une collectivité locale par rapport à une autre est envisageable par l'attribution d'avantages extrastatutaires pour recruter un agent.

Un autre risque est moins d'exigence au moment du recrutement avec des effets évidents sur la qualité de l'administration.

RECRUTEMENT : concours d'accès aux IRA session 2001

Sur le site du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement, les rapports des jurys des concours d'accès aux IRA sont disponibles.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils sont inquiétants du point de vue du niveau du recrutement. Certains parmi vous participent à des jurys d'accès au grade d'attachés et nous avaient part de leur inquiétude à ce sujet : manque de connaissances, incapacité à faire des plans, style journalistique sans parler d'une orthographe et globalement d'un français approximatifs. Les candidats étant au minimum dotés d'une licence, des questions se posent.

Les rapports d'entrée dans les IRA vont dans le même sens. Vous trouverez ci-dessous un résumé rapide des conclusions des présidents de jury.

En ce qui concerne le concours interne, le niveau est en baisse par rapport aux années précédentes et se traduit par un fléchissement des notes significatif. Ainsi la barre d'admission a été fixée à 9,61 pour le dernier admis et à 9,46 pour le dernier sur la liste complémentaire. Cependant, les meilleurs candidats ne sont pas nécessairement les plus diplômés. La barre d'admissibilité était elle de 8,48 permettant de sélectionner 300 candidats pour 198 places.

La moyenne de la note de synthèse est inférieure à 8. De l'examen des copies, il ressort que la préparation aux concours devrait être centrée sur la méthode de dépouillement et d'analyse des documents, sur la construction de la problématique et l'effort de synthèse et sur les connaissances administratives de base.

La moyenne pour le QCM se situe autour de 7,5. Le domaine le plus catastrophique est celui des questions économiques. NDLR : quand on connaît l'origine universitaire des candidats, ce n'est pas étonnant même si l'ignorance de l'histoire économique récente de la France entre 1950 et 1973 est quelque peu sidérante.

L'épreuve orale d'admission est plutôt meilleure que l'écrit. Il est déploré une insuffisante connaissance de l'administration, une faible hauteur de vue et guère de vision transversale.

Pour ce qui est du concours externe, la première constatation est que seulement un peu plus de 50 % des inscrits se présentent aux épreuves. Alors que depuis 1995, 2001 a été l'année où le plus grand nombre de postes sont offerts, le nombre de candidats est le plus faible.

Le niveau n'est pas bon non plus. La moyenne du dernier candidat admissible était de 9,50 (2000 : 9,90 et 1999 : 10,05). Pour le dernier admis, la moyenne est de 10,80 (2000 : 11,32 et 1999 : 11,50). Dans ces conditions, la décision a été prise de réduire le nombre de candidats sur la liste complémentaire comme pour le concours interne. Sur 371 admis, 40 environ ont eu plus de 13 de moyenne, 90 entre 12 et 13 et 200 entre 11 et 12.

Le socle de connaissances est relativement étroit et les candidats mobilisent difficilement des connaissances plus générales acquises au cours de leurs études secondaires (elles sont loin). NDLR : c'est quoi déjà la définition de la culture? Il est reproché aux candidats de ne pas faire assez d'effort de réflexion personnelle, de ne pas tenter de plan différent d'un plan de cours et de ne pas inscrire leur contribution dans un raisonnement cohérent.

Il semble que les candidats issus des classes préparatoires aux écoles commerciales ou des IEP sont mieux préparés aux épreuves de culture générale que ceux issus du cursus strictement universitaire. Une solution proposée est que des modules de préparation aux concours des IRA soient organisés plus systématiquement dans les universités si le recrutement de généralistes irarques est poursuivi et si les épreuves sur des connaissances plus spécialisées n'ont pas plus de poids. NDLR : Et si on se contentait des concours directs

sans formation ultérieure ? A titre de rappel ou d'information, c'est selon, les meilleurs du concours d'AASU direct partent dans les IRA.

La composition sur un sujet d'ordre général portait sur "La famille dans les sociétés occidentales contemporaines" et la moyenne a été de 9,51 (2000 :9,24 et 1999 : 9,66). A titre d'anecdote, voici quelques-unes des perles relevées : la libéralisation des femmes (chouette!), la croissance des familles mononucléaires... Dans un autre concours dont le sujet portait sur le bicamérisme, vous appreniez que le bicamérisme se caractérise par l'existence d'une haute cour et d'une basse cour ou que le bicamérisme est le fait qu'en France, nous avons un Président de la République et un Premier ministre (mais ils font chambre à part...)

L'épreuve de QCM s'est révélée très sélective : 400 candidats éliminés et 46 ont une note supérieure à 13! Pour cette épreuve, les questions économiques ont eu le même succès que chez les internes. Par ailleurs, de très nombreuses copies de questions à choix multiples ont été rendues sans réponse!!! Avec une chance sur 3 de trouver la bonne réponse, pourquoi hésiter? A moins que le raisonnement ait été : 2 risques sur 3 de se tromper...

Une information vitale pour tous les fonctionnaires : le retrait des actes administratifs est le retrait des pièces administratives au guichet des administrations...

Le jury du concours externe a analysé toutes les épreuves à option soit 10 épreuves.

- Finances publiques : 333 candidats - moyenne : 9,33 (2000 : 10,15 et 1999 : 9,42). Le sujet portait sur "De quelles façons le droit budgétaire traduit-il le principe fondamental inscrit dans la déclaration des droits de l'homme selon laquelle "la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration"?"
- Géographie : 71 candidats - moyenne : 7,71 (2000 : 11,75 et 1999 : 9,98). Le sujet était "Unité et diversité des Iles de la Méditerranée occidentale". 10 notes éliminatoires et 10 seulement avec la moyenne.
- Gestion comptable : 10 candidats - moyenne : 11,60 (2000 : 10,22 et 1999 : 9,17). Le sujet était "Quelles sont de nos jours les principales sources de financement des entreprises?"
- Droit civil : 250 candidats - moyenne : 5,72 (2000 : 7,23 et 1999 : 8,39). 125 candidats éliminés. Le sujet était "La portée de la loi du 30 juin 2000 sur le régime de la prestation compensatoire en matière de divorce". Les membres du jury ont considéré que les plans étaient mauvais, le français médiocre, les connaissances sur le divorce très insuffisantes et l'ignorance de ce sujet d'actualité très partagée. (NDLR : à moins de 30 ans, on se préoccupe sans doute plus des conséquences du mariage que de celles de sa dissolution et tant mieux, d'ailleurs).
- Droit constitutionnel : 1 145 candidats - moyenne : 10,16 (2000 : 9,10 et 1999 : 9,80). Le sujet portait sur "L'évolution des rapports au sein de l'exécutif sous la Vème République".
- Politique de la ville : 37 candidats - moyenne : 10,89 (2000 : 10,98 et 1999 : 10,92). Le sujet était " Les résultats de la politique de la ville sont-ils évaluables?"
- Histoire du XXème siècle : 258 candidats - moyenne : 8,26 (2000 : 8,61 et 1999 : 8,27). 50 candidats éliminés et 7 copies blanches sur "La Chine de 1949 à 1989". L'histoire est mieux traitée que la géographie mais les résultats sont médiocres.
- Droit et institutions sociales : 31 candidats - moyenne : 7,71 (2000 : 10,63 et 1999 : 11,55). Le sujet a été "Quels sont les grands enjeux juridiques de la refondation sociale?"
- Gestion des ressources humaines : 17 candidats - moyenne : 9,46 (2000 : 10,60 et 1999 : 10,56). Le sujet était "Dans la fonction publique, quels rôles peuvent être assignés à la formation continue?". A priori, cette option est choisie par défaut.
- Littérature : 45 candidats - moyenne : 8,58 (2000 : 7,92 et 1999 : 6,76).

L'épreuve de conversation est atteinte elle aussi par une baisse de niveau des connaissances. La moyenne a été de 10,59 (2000 : 10,48 et 1999 : 10,84). Les jurys se sont attachés à apprécier si les candidats avaient les aptitudes professionnels jugées nécessaires à

l'exercice de fonctions de catégorie A : qualités de compréhension des questions posées, honnêteté et rigueur des réponses, capacités de raisonnement (effort de définition des notions utilisées, hiérarchisation des problèmes, cohérence, clarté et équilibre des argumentations). Comme des membres de jurys nous l'avaient dit, cela peut être résumé de la façon suivante : " Désire-t-on avoir la candidate ou le candidat comme collaborateur? ».

Certains candidats ne possèdent pas les règles de comportement et d'apparence vestimentaire ou physique requises pour un examen d'entrée dans la fonction publique, voire font preuve d'impolitesse...

Le jury a conclu que des cycles spécifiques de préparation aux épreuves sont à développer et qu'il est nécessaire de réfléchir au cadre et au contenu des épreuves de sélection. Il faudrait rechercher les moyens de pourvoir les postes par d'autres voies que le concours externe.

Pour le troisième concours, peu d'informations ont été fournies. La barre d'admissibilité était fixée à 8,05. La moyenne du dernier admis s'élevait à 10,07 et celle du dernier sur la liste complémentaire à 9,39.

*
* *

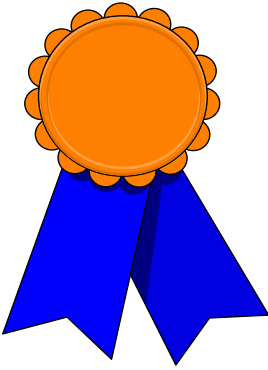
Certains pensent qu'il faut supprimer les concours car ils ne garantiraient pas un niveau suffisant. Si le niveau des candidats n'est pas satisfaisant, ce n'est peut-être pas les concours qu'il faut revoir mais les préparations mises en place pour former les candidats ou l'enseignement dans le supérieur qui ne prépare pas à une carrière dans la fonction publique. Faut-il envisager de créer des filières spécialisées dans les métiers de la fonction publique ? Cela remettrait en cause l'existence des écoles administratives telles que les IRA et l'ENA et des concours. On peut supposer que la formation dans les écoles administratives permet d'amener les futurs fonctionnaires au niveau souhaité. Rappelons que la réduction de la formation dans les IRA de 2 ans à une année était justifiée par le principe que les connaissances générales devaient avoir été acquises au cours des études universitaires, les IRA n'étant pas là pour l'acquisition de ces connaissances. Mais quand on lit les commentaires des jurys, on peut regretter la formation en 2 ans qui permettait un lissage du niveau des candidats en autorisant un rattrapage.

Une nouvelle modalité de recrutement va être mise en place : il s'agit de prérecrutement. Le candidat passe un concours anticipé pour accéder à un métier de la fonction publique. Après réussite, il poursuit ses études jusqu'à l'obtention du diplôme requis. Pendant cette période, l'Etat l'accompagne et le soutient : tutorat, aide financière, apprentissage ou contrat de qualification en cas de formation en alternance. En contrepartie, le candidat s'engage à intégrer l'administration après son diplôme, moyennant éventuellement un examen professionnel.

La question en ce qui concerne le niveau de connaissances reste entière : leur acquisition se faisant toujours selon le même processus, aucune garantie n'existe qu'il y aura une amélioration.

Si on veut une administration de qualité, il est évident que cela suppose la qualité des hommes et des femmes qui la constituent. Les candidats aux concours directs ou aux concours d'entrée dans les IRA ou à l'ENA sont formés par le même circuit. Les écoles administratives sont là pour donner la culture administrative demandée. La solution ne serait-elle pas de supprimer tous les concours directs et d'imposer une formation minimale d'un an après réussite au concours et avant affectation. Evidemment se pose le problème des moyens matériels, financiers et humains. On peut imaginer que tous les fonctionnaires de même catégorie suivent une année commune qui formeraient ainsi des généralistes. Dans un deuxième temps, un examen professionnel permettrait de diriger les personnes vers certaines filières : trésor, impôts et autres. Cela permettrait sans doute de dégager des locaux.

FELICITATIONS A :



Catherine MERRIEN (81/82)

Promue chevalier de la Légion d'honneur (JO du 14 juillet 2002)

Alain ABELIN (78/79)

Guy ALLAIN (84/85)

Bertrand CHABROULLET (76/77)

Emanuela GHEDJATTI (84/85)

Gérard LORHO (74/75)

Didier MARIE (79/80)

Promus chevaliers de l'ordre national du mérite (JO du 2 mai 2002)